



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TC/26/4 Rev.  
Original: anglais  
Date: 1990-10-12

# UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

## HARMONISATION DES NIVEAUX D'EXPRESSION ET DES NOTES ATTRIBUEES A CERTAINS CARACTERES

### TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1
II. REGLES GENERALES	2 - 12
A. Caractères quantitatifs	7 - 10
B. Caractères qualitatifs	11 et 12
III. CAS PARTICULIERS	
A. Expression quantitative	13 - 21
i) Caractères manifestement quantitatifs ne comportant pas de niveau d'expression extrême	13
ii) Caractères unidimensionnels ne comportant pas de niveau d'expression extrême	14 et 15
iii) Caractères manifestement quantitatifs comportant au moins un niveau d'expression extrême	16
iv) Attribution de notes paires aux niveau d'expression	17 - 21
B. Expression qualitative	22 - 33
i) Caractères qualitatifs proprement dits	22
ii) Caractères comportant des niveaux d'expression multidimensionnels et asymétriques	23 et 24
iii) Caractères quantitatifs comportant un niveau d'expression "absent" combiné à deux degrés de présence	25
iv) Caractères quantitatifs comportant deux niveaux d'expression extrêmes combinés avec un niveau intermédiaire	26
v) Caractères comportant à la fois des niveaux d'expression séparés et des niveaux combinés	27
vi) Caractères comportant des niveaux d'expression par rapport à un point fixe	28 et 29
vii) Caractères comportant des niveaux d'expression avec des échelles de notes fixes	30
viii) Caractères pour lesquels il est possible, dans la pratique, de ne pas tenir compte des niveaux	

## I. INTRODUCTION

1. Au cours des sessions qu'il a tenues en 1987, 1988 et 1989, le Comité technique a examiné les notes attribuées aux niveaux d'expression de quelques caractères - en réalité quantitatifs - auxquels ont été affectées des échelles différentes, selon les taxons pour lesquels les principes directeurs d'examen ont été établis. Se fondant sur le document TC/XXIII/5 et sur les propositions formulées par les divers groupes de travail techniques, il est finalement parvenu à un accord sur certains cas particuliers fréquents (voir les paragraphes 52 et 53 du document TC/XXV/11) qui sont indiqués ci-après avec les règles générales tirées de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen. Le Comité technique recommande aux groupes de travail techniques de tenir compte de cet accord lorsqu'ils rédigeront ou réviseront des principes directeurs d'examen.

## II. REGLES GENERALES

2. Les règles générales énoncées aux paragraphes 9 à 12 et 44 à 47 de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen (document TG/1/2) doivent être prises en considération pour l'attribution de niveaux d'expression et de notes. Elles sont donc reproduites dans le présent document.

3. Les caractères utilisés pour distinguer les variétés peuvent être qualitatifs ou quantitatifs (paragraphe 9 du document TG/1/2).

4. Les "caractères qualitatifs" devraient être ceux qui présentent des niveaux d'expression discontinus, sans limitation arbitraire du nombre des niveaux d'expression. Certains caractères qui ne répondent pas à cette définition peuvent être traités comme des caractères qualitatifs lorsque les niveaux d'expression rencontrés sont suffisamment différents les uns des autres (paragraphe 10 du document TG/1/2).

5. Les "caractères quantitatifs" sont ceux qui sont mesurables dans une échelle linéaire et qui présentent une variation continue d'un extrême à l'autre. Ils sont divisés en un certain nombre de niveaux d'expression aux fins de la description (paragraphe 11 du document TG/1/2).

6. Des caractères observés séparément peuvent ensuite être combinés : rapport longueur/largeur, par exemple. Les caractères combinés doivent être traités comme les autres caractères (paragraphe 12 du document TG/1/2).

### A. Caractères quantitatifs

7. En règle générale, les niveaux d'expression sont établis en choisissant pour l'expression faible et l'expression forte une paire de mots appropriée, par exemple :

"faible/fort",  
"court/long",  
"petit/grand".

On attribue à cette paire de mots les notes 3 et 7 et au mot "moyen" la note 5. Les autres niveaux d'expression de l'échelle de notation de 1 à 9 sont établis conformément à l'exemple suivant :

<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
très faible	1
très faible à faible	2
faible	3
faible à moyen	4
moyen	5
moyen à fort	6
fort	7
fort à très fort	8
très fort	9

(paragraphe 45 du document TG/1/2).

8. On peut utiliser toute l'échelle (de 1 à 9) même si les principes directeurs d'examen n'indiquent, par souci de simplification, que certains niveaux (par exemple, 1, 3, 5, 7, 9 ou 3, 5, 7) (paragraphe 46 du document TG/1/2).

9. Dans la notation "absence - présence", l'absence est codée par 1 et la présence par 9. Lorsqu'il est nécessaire de distinguer une absence complète d'une expression très faible du caractère, le caractère est divisé en deux, l'un avec les niveaux d'expression "absent (1)" et "présent (9)" et l'autre avec les différents niveaux de présence notés de 1 à 9. Lorsqu'il s'agit de caractères pour lesquels il n'est pas possible de distinguer entre "absent (ou nul) ou très faible", la note 1 prend la signification "absent (ou nul) ou très faible" et elle représente alors le premier niveau d'expression de l'échelle de 1 à 9 utilisée pour les caractères quantitatifs (paragraphe 47 du document TG/1/2).

10. Pour les caractères quantitatifs, il convient normalement en outre de respecter ce qui suit :

i) la note "5" doit représenter le niveau d'expression moyen dans l'échelle de variation;

ii) les notes 1 et 9 doivent être attribuées aux niveaux d'expression extrêmes;

iii) les niveaux d'expression doivent être indiqués de façon symétrique;

iv) pour les caractères mesurés, l'écart entre deux notes doit toujours avoir la même valeur et la différence entre deux notes devrait représenter au moins la plus petite différence significative;

v) les notes plus élevées doivent représenter les valeurs supérieures lorsque le caractère en question se rapporte à la valeur.

## B. Caractères qualitatifs

11. Les niveaux d'expression des caractères qualitatifs et des caractères quantitatifs traités comme des caractères qualitatifs sont codés par une série de chiffres consécutifs, en partant de 1, sans limite supérieure.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 16	Sexe	dioïque femelle	1
		dioïque mâle	2
		monoïque unisexué	3
		monoïque hermaphrodite	4

Pour autant qu'il soit possible d'établir un ordre des niveaux d'expression, il convient de réserver les notes inférieures pour les niveaux les plus petits, les plus bas ou les plus faibles (paragraphe 44 du document TG/1/2).

12. Lorsque chaque niveau d'expression correspond à un chiffre entier inférieur à 10, le même chiffre doit être utilisé comme note.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 17	Ploïdie	diploïde	2
		tétraploïde	4

### III. CAS PARTICULIERS

#### A. Expression quantitative

##### i) Caractères manifestement quantitatifs ne comportant pas de niveau d'expression extrême

13. Ces caractères sont très fréquents dans les principes directeurs d'examen et soulèvent rarement des difficultés. En voici quelques exemples types :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 1	Longueur	courte	3
		moyenne	5
		longue	7
Ex. 2	Nombre	faible	3
		moyen	5
		élevé	7
Ex. 3	Intensité	faible	3
		moyenne	5
		forte	7
Ex. 4	Teinte (couleur)	claire	3
		moyenne	5
		foncée	7

##### ii) Caractères unidimensionnels ne comportant pas de niveau d'expression extrême

14. Les mêmes règles que celles indiquées pour le groupe de caractères précédent s'appliquent à tous les caractères unidimensionnels très fréquents relatifs à la forme et au port.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 5	Forme	elliptique étroite	3
		elliptique	5
		elliptique large	7
Ex. 6	Port	dressé	3
		demi-dressé	5
		horizontal	7

15. Il est préférable de toujours attribuer la même note à un niveau d'expression donné, en particulier lorsque le caractère est observé quantitativement. Cependant, des notes différentes peuvent être attribuées pour les niveaux d'expression de certains caractères, habituellement ceux concernant le port, en fonction de la gamme de variation possible, par exemple selon que l'ensemble de la gamme représente 90° seulement (ex. 6) (le niveau "horizontal" étant déjà le niveau d'expression extrême) ou 180° (ex. 7).

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 7	Port (type de croissance)	dressé	1
		demi-dressé	3
		horizontal	5
		retombant	7
		très retombant	9

iii) Caractères manifestement quantitatifs comportant au moins un niveau d'expression extrême

16. Les exemples qui suivent ont trait à des caractères quantitatifs types qui comportent au moins un niveau d'expression extrême. Dès qu'il existe un niveau d'expression extrême, il est préférable d'indiquer aussi le niveau extrême opposé et, donc, d'utiliser l'ensemble de l'échelle de 1 à 9.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 8	Pilosité	absente ou très faible	1
		faible	3
		moyenne	5
		forte	7
		très forte	9
Ex. 9	Courbure	plate ou très légèrement convexe	1
		légèrement convexe	3
		moyennement convexe	5
		fortement convexe	7
		très fortement convexe	9
Ex. 10	Port	dressé	1
		demi-dressé	3
		intermédiaire	5
		demi-étalé	7
		étalé	9

Ex. 11	Longueur de	beaucoup plus courte	1
	l'étamine	plus courte	3
	fertile par	égale	5
	rapport au	plus longue	7
	style	beaucoup plus longue	9
Ex. 12	Emplacement de	au sommet	1
	la largeur	au quart supérieur	3
	maximum	au centre	5
		au quart inférieur	7
		à la base	9

(Pour les exemples 11 et 12, voir aussi les exemples 35 et 36 au paragraphe 28).

iv) Attribution de notes paires aux niveaux d'expression

17. Comme mentionné au paragraphe 8, par souci de simplification, il est possible de n'indiquer qu'un nombre réduit de niveaux d'expression de l'ensemble de l'échelle de 1 à 9 utilisée pour les caractères quantitatifs. Lorsque seules sont indiquées les notes 3, 5 et 7, cela ne doit pas être interprété comme un classement en trois groupes; en effet, l'ensemble de l'échelle de notation de 1 à 9 est en fait applicable, y compris tous les niveaux auxquels sont attribuées des notes paires et notamment les notes 4 et 6.

18. Toutefois, dans les trois principaux cas ci-après, il est nécessaire d'attribuer des notes paires aux niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen :

- si le caractère quantitatif présente trois niveaux d'expression possibles (voir paragraphe 19);
- si des variétés doivent être indiquées à titre d'exemples (voir paragraphe 20);
- afin de préciser le libellé insuffisamment explicite du niveau d'expression concerné (voir paragraphe 21).

19. Attribution de notes paires aux niveaux d'expression concernant un caractère quantitatif qui comporte trois niveaux possibles. Si l'ensemble des différences qu'un caractère quantitatif peut présenter sont si légères que trois niveaux seulement peuvent être observés en appliquant les autres règles mentionnées ci-dessus, les notes 4, 5 et 6 doivent être attribuées à ces niveaux comme dans l'exemple suivant :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 13	Grosseur	fine à moyenne	4
		moyenne	5
		moyenne à épaisse	6

20. Attribution de notes paires aux niveaux d'expression lorsque des variétés sont indiquées à titre d'exemples. Si les experts souhaitent convenir aussi de variétés exemples pour décrire les niveaux d'expression auxquels des notes paires sont attribuées, notamment pour les caractères présentant une large gamme d'expressions, le recours à l'ensemble de l'échelle 3, 4, 5, 6 et 7, voire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 est indiqué dans les principes directeurs d'examen, à condition qu'il n'y ait pas de risque d'inversion dans l'ordre des variétés exemples.

21. Attribution de notes paires aux niveaux d'expression afin de préciser leur libellé insuffisamment explicite. Lorsque le libellé des niveaux d'expression auxquels des notes paires sont attribuées est flou ou équivoque, il est préférable de préciser celui-ci afin de veiller à ce que le même libellé soit utilisé par tous.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 14	Port	dressé	3
		demi-dressé	4
		horizontal	5
		demi-retombant	6
		retombant	7

Sans l'indication donnée dans l'exemple 14, les experts pourraient attribuer aussi la note 4 au libellé "légèrement dressé" ou "dressé à horizontal", etc. (voir aussi le paragraphe 33 pour d'autres notes possibles).

B. Expression qualitative

i) Caractères qualitatifs proprement dits

22. Les niveaux d'expression des caractères qualitatifs proprement dits doivent être numérotés en continu en partant de 1. Comme déjà indiqué aux paragraphes 11 et 12, dans la mesure du possible, il convient donc de réserver les notes inférieures pour les niveaux les plus petits, les plus bas ou les plus faibles.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 15	Embryogénie	monoembryonique	1
		polyembryonique	2
Ex. 16	Sexe de la plante	dioïque femelle	1
		dioïque mâle	2
		monoïque unisexe	3
		monoïque hermaphrodite	4
Ex. 17	Ploïdie	diploïde	2
		tétraploïde	4

ii) Caractères comportant des niveaux d'expression multidimensionnels et asymétriques

23. S'agissant de caractères comportant des niveaux d'expression multidimensionnels et asymétriques, ceux-ci doivent être numérotés en continu. Relèvent de ce groupe la plupart des caractères relatifs à la forme, à la couleur, etc. En dépit de certaines difficultés possibles, il convient de veiller à ce que l'ordre des niveaux d'expression corresponde à une progression logique de l'expression du caractère.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 18	Couleur	vert pâle	1
		vert foncé	2
		vert jaune	3

Ex. 19	Forme	ovale	1
		elliptique	2
		obovale	3
Ex. 20	Forme	arrondie	1
		elliptique	2
		ovale	3
Ex. 21	Port	grim pant	1
		dressé	2
		étalé	3

24. Si, dans les exemples 20 et 21 ci-dessus, il est possible de différencier davantage les niveaux d'expression, en indiquant des niveaux intermédiaires, les caractères correspondants peuvent être désignés comme suit :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 22	Forme	arrondie	1
		arrondie à elliptique	2
		elliptique	3
		elliptique à ovale	4
		ovale	5
Ex. 23	Port	grim pant	1
		légèrement grim pant	2
		dressé	3
		légèrement étalé	4
		étalé	5

iii) Caractères quantitatifs comportant un niveau d'expression "absent" combiné à deux degrés de présence

25. Il convient de recourir généralement à l'expression quantitative pour les caractères quantitatifs comportant au moins un niveau d'expression extrême (voir, plus haut, le paragraphe 16). Toutefois, si l'on ne peut observer effectivement dans ces caractères qu'un niveau "absent" combiné à deux degrés de présence, c'est l'expression qualitative qui doit être retenue. La note 1 doit être attribuée au niveau "absent" et les notes 2 et 3 doivent être attribuées aux deux degrés de présence.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 24	Pilosité	absente	1
		légère	2
		forte	3
Ex. 25	Ondulation	nulle	1
		légère	2
		forte	3
Ex. 26	Forme de la nervure principale dans la section transversale	aplatie	1
		légèrement convexe	2
		nettement convexe	3

Ex. 27	Courbure	nulle	1
		légère	2
		forte	3
Ex. 28	Adhérence	nulle	1
		partielle	2
		totale	3
Ex. 29	Présence	nulle	1
		occasionnelle	2
		constante	3

iv) Caractères quantitatifs comportant deux niveaux d'expression extrêmes combinés avec un niveau intermédiaire

26. Comme dans le cas précédent, il convient de déroger à la règle habituelle et de recourir à l'expression qualitative pour les caractères quantitatifs dans lesquels seuls deux niveaux d'expression extrêmes et un niveau intermédiaire peuvent être observés et d'attribuer à ces derniers les notes 1, 2 et 3, la note 2 étant réservée au niveau intermédiaire.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 30	Répartition	uniforme	1
		assez irrégulière	2
		très irrégulière	3
Ex. 31	Port	dressé	1
		intermédiaire	2
		étalé	3
Ex. 32	Persistance	nulle	1
		partielle	2
		totale	3

v) Caractères comportant à la fois des niveaux d'expression séparés et des niveaux combinés

27. Dans le cas de caractères qualitatifs comportant des niveaux d'expression séparés et deux niveaux combinés, ceux-ci doivent être indiqués en dernier.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 33	Répartition des couleurs de la tige	en points seulement	1
		en taches seulement	2
		en points et en taches	3
Ex. 34	Couleur	vert seulement	1
		violet seulement	2
		vert et violet	3

vi) Caractères comportant des niveaux d'expression par rapport à un point fixe

28. S'agissant de caractères pour lesquels une distinction est faite par rapport à un point fixe et dont, au total, trois niveaux seulement peuvent être observés, il convient d'attribuer la note 2 au point en question et les notes 1 et 3 aux niveaux d'expression extrêmes.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 35	Longueur de l'étamine fertile par rapport au style	plus courte	1
		égale	2
		plus longue	3
Ex. 36	Emplacement de la largeur maximum	vers le sommet	1
		au centre	2
		vers la base	3

29. Dès lors qu'une différenciation est possible pour plus de trois expressions, les caractères indiqués dans les exemples 35 et 36 doivent être traités comme des caractères quantitatifs ordinaires ainsi que mentionné, plus haut, au paragraphe 16 :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 11	Longueur de l'étamine fertile par rapport au style	beaucoup plus courte	1
		plus courte	3
		égale	5
		plus longue	7
		beaucoup plus longue	9
Ex. 12	Emplacement de la largeur maximum	au sommet	1
		au quart supérieur	3
		au centre	5
		au quart inférieur	7
		à la base	9

vii) Caractères comportant des niveaux d'expression avec des échelles de notes fixes

30. Pour les caractères comportant des niveaux d'expression avec des échelles de notes fixes, il convient de recourir à l'expression qualitative, aucun niveau d'expression intermédiaire n'existant par définition.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 37	Nombre de fleurs	généralement, une	1
		une à trois	2
		généralement, trois	3
Ex. 38	Nombre	moins de sept	1
		de sept à dix	2
		plus de dix	3
Ex. 39	Nombre	toujours une	1
		parfois plus d'une	2
		toujours plus d'une	3

viii) Caractères pour lesquels il est possible, dans la pratique, de ne pas tenir compte des niveaux d'expression intermédiaires

31. Les exemples de caractères suivants pourraient avoir des niveaux intermédiaires, mais, pour des raisons d'ordre pratique (difficulté de les mesurer, réduction du temps d'évaluation), il est jugé possible - sans préjudice des décisions finales - de les évaluer de manière intuitive, en utilisant un nombre limité de niveaux d'expression et en ne tenant pas compte des niveaux intermédiaires :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 40	Forme de la base	aiguë	1
		arrondie	2
		aplatie	3
Ex. 41	Type d'incision du bord	crénelé	1
		denticulé	2
		denté	3
Ex. 42	Couleur	jaune	1
		jaune vert	2
		vert jaune	3
		vert	4
Ex. 43	Type de fleur	simple	1
		double	2

32. Pour l'exemple 43 ci-dessus, le niveau "semi-double" pourrait exister mais, selon les taxons, le niveau "double" pourrait être attribué aux fleurs semi-doubles. Toutefois, s'il est jugé plus justifié de classer la fleur en trois groupes, ce caractère pourrait être libellé comme suit :

Ex. 44	Type de fleur	simple	1
		semi-double	2
		double	3

33. Dans l'exemple 14 cité au paragraphe 21, s'il est jugé plus justifié de ne pas tenir compte des niveaux intermédiaires, les notes "3, 5 et 7" peuvent être remplacées par les notes "1, 2 et 3" comme indiqué ci-après :

Ex. 14	Port	dressé	3
		demi-dressé	4
		horizontal	5
		demi-retombant	6
		retombant	7
Ex. 45	Port	dressé	1
		horizontal	2
		retombant	3

[Récapitulation trilingue  
des exemples suit en annexe]